

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la place du Marché, sur la Place du Marché aux Bestiaux, dans la rue Pierre d'Osbourg, dans la rue de Trèves, dans la Grand-Rue, dans la rue de Luxembourg, dans la rue du Passage et dans la rue des Remparts à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités autour de la fête nationale. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Place du Marché, Place du Marché aux Bestiaux, rue Pierre d'Osbourg, rue de Trèves, Grand-Rue, rue de Luxembourg, rue du Passage, rue des Remparts**
Début : **Mercredi 22 juin 2022 à 07h00**
Fin : **Jeudi 24 juin 2022 à 16h00**
Motif : Fête nationale
Règlement : GRE-153-2022

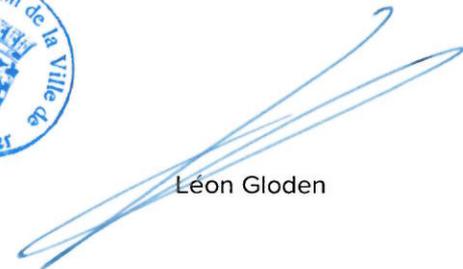
Grevenmacher, le 17 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden